

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-375

PROMULGATION

AVIS est donné que le 7 avril 2026 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 1886-375 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier les exigences pour le revêtement des toitures en pente; b) exempter les classes d'usages HA et HB de l'application du nombre minimal de cases de stationnement requises dans certaines circonstances.*

Un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal le 30 avril 2026 à l'égard du règlement numéro 1886-375.

En conséquence, le règlement numéro 1886-375 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 30 avril 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 1^{er} mai 2026.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim



Me Sara Parent St-Laurent